

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-014-11433/22/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) et paiement de la cotisation 2022 15579

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Association des Bibliothécaires de France (ABF) a pour objet de donner aux bibliothèques un rôle essentiel dans l'accès de tous à l'information, à l'éducation, à la culture, aux loisirs et dans la promotion de la lecture.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- de présenter un projet de promotion et de développement des bibliothèques ;
- de représenter les bibliothèques françaises auprès des institutions et organismes français, étrangers et internationaux ;
- de favoriser les échanges avec les bibliothécaires des autres pays ;
- de faire bénéficier de tarifs adhérent pour la participation aux journées d'étude et aux congrès pour deux représentants de la collectivité.

Cette association est donc une ressource importante et indispensable permettant la promotion et le développement de la médiathèque intercommunale à l'échelle nationale et internationale et permettant à ses représentants de participer à des journées d'étude et des congrès à des tarifs préférentiels.

La médiathèque intercommunale, située sur le territoire Istres-Ouest Provence, est chargée de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

Elle contribue à la construction et au développement, sur le territoire Istres-Ouest Provence, d'une politique active, dynamique et vivante en matière culturelle.

Par délibération n° CSGE 003-2105/17/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF).

Pour permettre à la médiathèque intercommunale du territoire Istres-Ouest Provence de continuer à bénéficier des actions mises en œuvre par l'ABF, la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle, chaque année, son adhésion et souhaite donc adhérer à cette association au titre de l'année 2022.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 260 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° CSGE 003-2105/17/CM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 portant adhésion de la Métropole à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence du 7 mars 2022.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que pour permettre à la médiathèque intercommunale du territoire Istres-Ouest Provence de continuer à bénéficier des actions mises en œuvre par l'ABF, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2022 ;
- Qu'il convient d'approuver la cotisation annuelle d'un montant de 260 euros, pour l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) pour l'année 2022 ainsi que le règlement de la cotisation afférente d'un montant de 260 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Métropole- Chapitre 011 - Nature 6281- Sous-politique R215 - service gestionnaire COTIS - Fonction 020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON